

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
30 novembre 2022**

PUBLIE LE : 08 DEC. 2022

Délibération n°221130-9b Avenant n°2 à la convention de partenariat financier n°3 avec la Ville de Poissy

L'an deux mille vingt-deux, le trente novembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le vingt-trois novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Daniel LEVEL**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2022

PRESENTS

ACHERES	Jacques TANGUY, DELEGUE TITULAIRE Sarah SABOURIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
AIGREMONT	Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
ANDRESY	Isabelle GUILLOT, DELEGUEE TITULAIRE Michèle CHATEAU, DELEGUEE SUPPLEANTE
CARRIERES-SOUS-POISSY	Sylvie PORET, DELEGUE TITULAIRE Françoise MERY, DELEGUEE TITULAIRE
CARRIERES-SUR-SEINE	Jean-Pierre VALENTIN, DELEGUE TITULAIRE Michel MILLOT, DELEGUE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Francine LAZARD, DELEGUEE TITULAIRE Françoise HASSAN, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHANTELOUP-LES-VIGNES	Nourreddine LIAOUI, DELEGUE TITULAIRE Sophie CHERGUI, DELEGUEE TITULAIRE
CHAPET	Nicolas LABORDE, DELEGUE TITULAIRE
CHATOU	Véronique FABIEN-SOULE, DELEGUEE TITULAIRE
CHAVENAY	Bruno MOUSSET, DELEGUE TITULAIRE
CONFLANS-SAINTE-HONORINE	Jacques DOLCI, DELEGUE TITULAIRE
DAVRON	Jean-Marc PROVOST, DELEGUE TITULAIRE Evelyne PETIT, DELEGUEE TITULAIRE
FEUCHEROLLES	Martine LEPAGE, DELEGUEE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE	Florence GENOUVILLE, DELEGUEE SUPPLEANTE
LA CELLE-SAINT-CLOUD	Benoit VIGNES, DELEGUE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Bruno LE PICARD, DELEGUE TITULAIRE Clément BORDE, DELEGUE TITULAIRE
LE VESINET	Guillaume DE CHAMBORANT, DELEGUE SUPPLEANT Marc HENTZ, DELEGUE SUPPLEANT
LES ALLUETS-LE-ROI	Olivier COSTES, DELEGUE TITULAIRE Thierry MAINGRE, DELEGUE TITULAIRE
LOUVECIENNES	Dominique DEMAI, DELEGUEE TITULAIRE
MAREIL SUR MAULDRE	Blandine BOUZERAND, DELEGUEE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Marie-Catherine FRAMBOISIER, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Jean-Luc GAGNIERE, DELEGUE TITULAIRE

MAULE	Armelle MANTRAND, DELEGUEE TITULAIRE Caroline QUINET, DELEGUEE TITULAIRE
MORAINVILLIERS	Philippe MAILLARD, DELEGUE TITULAIRE Julien LORENZO, DELEGUE SUPPLEANT
ORGEVAL	Dominique BREUZIN, DELEGUE TITULAIRE Philippe STENGER, DELEGUEE TITULAIRE
POISSY	Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE Tristan DREUX, DELEGUE SUPPLEANT
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Daniel LEVEL, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	Gérard PARFAIT, DELEGUE TITULAIRE
VERNEUIL-SUR-SEINE	Rania SLIM, DELEGUEE TITULAIRE
VILLENES-SUR-SEINE	Virginie ALBAR, DELEGUEE TITULAIRE
SIVOM MAISONS-MESNIL	Jean-Claude GUEHENNEC, DELEGUE TITULAIRE Aline BILLET, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

ACHERES	Fatiha EL YAGOUBI, DELEGUEE SUPPLEANTE
AIGREMONT	Rémy JULIEN, DELEGUE TITULAIRE Jean UDRON, DELEGUE SUPPLEANT Emma SADOON, DELEGUEE SUPPLEANTE
ANDRESY	Romain HUDE, DELEGUE TITULAIRE Nadine BARTOLACCI, DELEGUEE SUPPLEANTE
CARRIERES-SOUS-POISSY	Philippe BARRON, DELEGUE SUPPLEANT Philippe CORBIER, DELEGUE SUPPLEANT
CARRIERES-SUR-SEINE	Eric BUISSEREZ, DELEGUE SUPPLEANT Amélie SOUCHET, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAMBOURCY	Didier GUINAUDIE, DELEGUE TITULAIRE Stéphane GIRAudeau, DELEGUE SUPPLEANT
CHANTELOUP-LES-VIGNES	Luciana SIRAS, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAPET	Rosine THIAULT, DELEGUE TITULAIRE Philippe ESTEVE, DELEGUE SUPPLEANT
CHATOU	Arménio SANTOS, DELEGUE TITULAIRE
CHAVENAY	Danièle SCHEFFER, DELEGUEE SUPPLEANTE
CONFLANS-SAINTE-HONORINE	Monique MUYLLE, DELEGUEE TITULAIRE Mickael LITTIERE, DELEGUE SUPPLEANT
CRESPIERES	Adriano BALLARIN, DELEGUE TITULAIRE
CROISSY-SUR-SEINE	Olivier MOUSSAUD, DELEGUE TITULAIRE
DAVRON	Martine ETARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
ECQUEVILLY	Virginie ROTH, DELEGUEE TITULAIRE Denise GALTIE, DELEGUEE SUPPLEANTE
EPONE	Nathalie MADELAINE, DELEGUEE SUPPLEANTE Béatrice DI PERNO, DELEGUE TITULAIRE Marie TAINMONT, DELEGUEE TITULAIRE Rémi PUISSEGUR-RIPET, DELEGUE SUPPLEANT
FEUCHEROLLES	Nathalie BAUDOUIN, DELEGUEE SUPPLEANTE Alexia PENNALEN, DELEGUEE TITULAIRE
HOUILLES	Gilles THUILLIER, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Florence DUFOUR, DELEGUEE TITULAIRE Frédéric DUCREUX, DELEGUE TITULAIRE
LA CELLE-SAINTE-CLOUD	Jean-Marc AMIOT, DELEGUE TITULAIRE Olivier GONZALEZ, DELEGUE TITULAIRE Olivier MOUSTACAS, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	Gwendoline DESFORGES, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PORT-MARLY	Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE SUPPLEANTE
LES ALLUETS-LE-ROI	Stéphanie MUNEАUX, DELEGUEE SUPPLEANTE Véronique HOULLIER, DELEGUEE SUPPLEANTE
LOUVECIENNES	Florence ESNAULT, DELEGUEE TITULAIRE Armelle VALLOT, DELEGUEE SUPPLEANTE
MAREIL SUR MAULDRE	Karine GONCALVES, DELEGUEE TITULAIRE Gabriella PANICCIA, DELEGUEE SUPPLEANTE Nathalie CAHUZAC, DELEGUEE SUPPLEANTE

MAREIL-MARLY

Loïc ETIENNE, DELEGUE TITULAIRE
Isabelle LE BOUDEC, DELEGUE SUPPLEANT
Laurence ROUSSEAU, DELEGUEE SUPPLEANTE

**MAULE
MEDAN**

Aude GUERITEAU, DELEGUEE SUPPLEANTE
Bernard JUERY, DELEGUE TITULAIRE
Philippe MARTINET, DELEGUE TITULAIRE
Geneviève PINCON, DELEGUEE SUPPLEANTE

MONTESSON

Xavier CAPRON, DELEGUE TITULAIRE
Françoise FABRER, DELEGUEE SUPPLEANTE

**MORAINVILLIERS
ORGEVAL**

Thierry HEDAN, DELEGUE TITULAIRE
Frédéric SIMON, DELEGUE SUPPLEANT

POISSY

Sandra CHEVRIE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Claude GRAPPE, DELEGUE SUPPLEANT

**SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
SAINT-NOM-LA-BRETECHE
TRIEL-SUR-SEINE
VERNEUIL-SUR-SEINE
VERNOUILLET**

William PETROVIC, DELEGUE SUPPLEANT
Thomas BATIGNE, DELEGUE TITULAIRE
Line WENZEL, DELEGUEE TITULAIRE
Anthony HERRY, DELEGUE SUPPLEANT
Lutgard ROUX, DELEGUE TITULAIRE
Gaëlle PELATAN, DELEGUEE TITULAIRE
Jordane MOUGENOT-PELLETIER, DELEGUE SUPPLEANT
Sandrine LOEMBE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Apolline THOUMELIN, DELEGUEE TITULAIRE
Claude KOPELIANSKIS, DELEGUE TITULAIRE
Brigitte BOIRON, DELEGUEE TITULAIRE
Jean-Claude GIROT, DELEGUE SUPPLEANT
Serge GODAERT, DELEGUE SUPPLEANT
Claudette DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées

CRESPIERES, CROISSY-SUR-SEINE, ECQUEVILLY, EPONE, HOUILLES, LE PECQ, MEDAN, MONTESSON, TRIEL-SUR-SEINE, VERNOUILLET,

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés des Syndicats Intercommunaux
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées des Syndicats Intercommunaux

<i>Nombre de communes</i>	:	40
<i>Nombre d'EPCI</i>	:	2
QUORUM	:	43
<i>Délégués présents</i>	:	48
<i>Pouvoirs</i>	:	2
<i>Délégués comptant pour le vote</i>	:	50 pour les délibérations 1,2 et 3 48 pour les délibérations 4, 5 et 6 46 pour les délibérations 7,8 et 9 45 pour les délibérations 10 et 11

Accusé de réception en préfecture
078-247800055-20221208-221130-9b-DE
Date de télétransmission : 08/12/2022
Date de réception préfecture : 08/12/2022

SIVOM / CS – 221130-9

Section Fourrière

**OBJET : AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER N° 3
AVEC LA VILLE DE POISSY**

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 2 décembre 2019 autorisant la signature de la convention de partenariat financier n° 3 portant sur les modalités de prise en charge financière par la commune de Poissy dans le cadre de l'opération de relocalisation de la fourrière signée le 1^{er} juillet 2020 ;

VU la délibération du 31 mars 2021 autorisant la signature de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat financier n° 3 signé le 5 juillet 2021 ;

CONSIDERANT qu'il convient de fixer à ce jour par un avenant n° 2 les montants définitifs des travaux après réception en octobre 2021 et les montants d'acquisition du foncier de la fourrière ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 2 à la convention de partenariat financier n° 3 avec la ville de Poissy, joint à la présente.

DIT que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 8/12/2022

Transmis en préfecture et affiché le 8/12/2022

Pour extrait conforme

Jacques TANGUY

Secrétaire de séance

Daniel LEVEL
Président du Syndicat Intercommunal

Accusé de réception en préfecture
078-247800055-20221208-221130-9b-DE
Date de télétransmission : 08/12/2022
Date de réception préfecture : 08/12/2022

CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER POUR LA PRISE EN CHARGE DES ETUDES PREALABLES DANS LE CADRE DU PROJET DE RELOCALISATION DE LA FOURRIERE INTERCOMMUNALE DE POISSY

CONVENTION N° 3

AVENANT N° 2

Entre

La commune de Poissy,

dont le siège est : Hôtel de ville, Place de la République, 78 300, Poissy
représentée par sa maire, Madame Sandrine BERNO DOS SANTOS, habilitée à
signer la présente convention par délibération n° en date du ;

ci-dessous dénommée la commune de Poissy, d'une part,

Et

Le Syndicat intercommunal à Vocation Multiples de Saint-Germain-en-Laye,

dont le siège est situé à l'Hôtel de ville, 16 rue de Pontoise, 78100, Saint-Germain-en-Laye, représenté par son président, Monsieur Daniel LEVEL, habilité
à signer le présent avenant par délibération n° en date du ;

ci-dessous dénommé le SIVOM, d'autre part.

ARTICLE 1. Objet de l'avenant

Conformément à la convention de partenariat financier pour la prise en charge des travaux dans le cadre du projet de relocalisation de la fourrière, signée le 1^{er} juillet 2020 entre la commune de Poissy et le SIVOM et son avenant n° 1 déterminant les lots restants à attribuer signé le 5 juillet 2021, il convient de fixer les montants définitifs des travaux après réception en octobre 2021.

✓ **Le montant des marchés à l'attribution est de :**

LOT	Entreprise	Montant au titre de la convention 3 et avenant n° 1 en euros HT	Montant marché actualisé au titre de l'avenant n° 2 en euros HT	Actualisation en euros HT
1 - VRD/ASSANISSEMENT	Eiffage	1 465 871,20	1 465 871,15	-0,05
2 - Espaces Vert	Espace déco	623 361,99	623 361,99	0
3 - Fondation / Gros œuvre	SOMMA	508 828,00	508 828,00	0
4A - Charpente/Ossature/bardage	LCA	380 788,05	362 236,39	-18 551,66
4B - Couverture / étanchéité	EdN	194 908,62	194 908,03	-0,59
4C - Menuiseries / serrureries extérieures	GME	218 665,56	218 665,56	0
5A - Doublage/cloisons/ isolation	SCORE	86 590,00	86 590,00	0
5B - menuiseries intérieures / serrurerie intérieure	SCORE	15 131,00	15 531,00	+400,00
5C - Peinture / carrelage / faïence / sol	SCORE	101 161,01	101 161,01	0
6 - CVP	LGC	127 016,74	127 016,74	0
7 - Electricite CFO / Cfa	SDE	100 316,61	100 316,61	0
Total		3 822 638,78	3 804 486,48	-18 152,30

Le montant total réel de ces marchés s'élève à 3 804 486,48 € HT soit 4 565 383,78 € TTC, un reliquat de - 18 152,30 € est à régulariser.

✓ **Le montant lié aux mesures sanitaires COVID et mises au point :**

Un reliquat entre l'avenant n° 1 et l'avenant n° 2 est constaté. Le montant appelé au titre de la première convention est de 164 059,11 €, or le montant réel constaté est de 164 059,71 € HT. Il reste donc 0,60 € HT à régulariser.

Ce montant s'inscrit dans la ligne aléa prévu au titre de la convention de partenariat financier n° 3

✓ **Le montant lié aux travaux supplémentaires :**

Les travaux supplémentaires sont désignés dans l'annexe 2 au présent avenant :

Le montant total réel s'élève à 166 576,95 € HT, soit 199 892,22 € TTC.

Ce montant s'inscrit dans la ligne aléa prévu au titre de la convention de partenariat financier n° 3.

Le montant total des aléas après mesures sanitaires, mises au point et travaux supplémentaires s'élève à 330 636,56 € HT soit 396 763,87 € TTC.

✓ **Le montant lié aux travaux de vidéosurveillance :**

Le montant des travaux relatifs à l'installation de la vidéosurveillance, attribué à l'entreprise VERSPECTIVE en date du 21 juin 2021 pour un montant de 81 713,20 € HT, et ses prestations de marché similaires 1 et 2 respectivement en date du 09 novembre 2021 et du 17 janvier 2022, pour un montant de 24 837,70 € HT et 4 820,35 € HT, représente un coût total de 111 371,25 € HT soit 133 645,50 € TTC. Le montant prévisionnel inscrit au titre de la convention n°3 étant de 160 000 € HT, il convient de régulariser ce marché pour un montant de 48 628,75 € HT, soit 58 354,50 € TTC.

✓ **Le montant lié au déménagement :**

La ventilation des frais de déménagement et concessionnaires telles que présentées dans l'annexe 1 du présent avenant représente un montant de 59 313,55 € HT. Le montant inscrit au titre de la convention n°3 étant de 150 000 € HT, il convient de régulariser ce budget pour un montant de 90 686,45 € HT, soit 108 823,74 € TTC.

ARTICLE 2. Montant d'acquisition du foncier de la fourrière intercommunale

Le montant des frais d'actes est arrêté à 10 600 euros TTC conformément aux pièces justificatives.

A ces frais s'ajoutent 108,88 euros TTC de frais de gestion notariale, soit un total 10 708,88 euros TTC.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le

En deux exemplaires originaux.

Daniel LEVEL

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Président du SIVOM de Saint-Germain-en-Laye

Maire de Poissy

Accusé de réception en préfecture
078-247800055-20221208-221130-9b-DE
Date de télétransmission : 08/12/2022
Date de réception préfecture : 08/12/2022